



AGENTS DE SÉCURITÉ INCENDIE SSIAP 1 FORMATION PRÉSENTIELLE

La formation Agent de Sécurité Incendie SSIAP 1 (Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes) s'adresse à toute personne souhaitant devenir agent de sécurité incendie. En obtenant ce diplôme, vous serez apte à assurer la sécurité des biens et des personnes dans les établissements recevant du public (ERP) et dans les immeubles de grande hauteur (IGH).

NATURE DE L'ACTION

Action de formation

OBJECTIFS

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Prévenir les risques d'incendie en ERP et IGH par l'application de la réglementation en vigueur.
- Identifier les dangers, anomalies et situations à risque lors des rondes de sécurité.
- Renseigner la main courante et assurer la traçabilité des événements.
- Appliquer et faire respecter les consignes de sécurité incendie.
- Exploiter et interpréter les informations d'un système de sécurité incendie (SSI).
- Mettre en oeuvre les moyens de secours adaptés (extincteurs, RIA, alarme).
- Participer à l'évacuation du public et à la mise en sécurité des personnes.
- Assurer l'assistance aux personnes et alerter les secours.
- Surveiller les travaux et prévenir les risques liés aux interventions temporaires.
- Transmettre des comptes rendus oraux et écrits à la hiérarchie et aux services compétents.

OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES

Annexe II de l'arrêté du 2 mai 2005 relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur.

PRÉ-REQUIS

- Aptitude médicale.
- Maîtrise de la langue française (lu, écrit, parlé) nécessaire à la rédaction d'une main courante et à la compréhension d'un QCM.
- Attestation de secourisme (PSC1 de moins de 2ans, ou SST/PSE1 en cours de validité).

DÉLAI D'ACCÈS À LA FORMATION

Votre formation SSIAP1 en présentiel débute le lundi à 08h30. Votre inscription par téléphone et en ligne est possible jusqu'au vendredi précédent à 17h00.

MODALITÉS D'ACCÈS À LA FORMATION

L'accès définitif à la formation est subordonné à la vérification de la complétude du dossier administratif et de la validité des prérequis réglementaires au plus tard 3 jours avant le début du stage.

Une évaluation préalable des prérequis Maîtrise de la langue française est réalisé lors de l'inscription administrative afin d'évaluer la capacité du stagiaire à identifier et retranscrire des anomalies sur une main courante.Â

PROGRAMME DE LA FORMATION

1^{ère} Partie : Le feu et ses conséquences (6h)

1. Le Feu
2. Comportement au feu

2^{ème} Partie : Sécurité Incendie (17h)

1. Principes de classement des établissements
2. Fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie

3. Desserte des bâtiments
4. Cloisonnement d'isolation des risques
5. Evacuation du public et des occupants
6. Désenfumage
7. Eclairage de sécurité
8. Présentation des différents moyens de secours

3^{ème} Partie : Installations techniques (9h)

1. Installations électriques
2. Ascenseurs et nacelles
3. Installations fixes d'extinction automatique
4. Colonnes sèches et humides
5. "Système de Sécurité Incendie" (SSI)

4^{ème} Partie : Rôles et missions (18h)

1. Le service de sécurité
2. Présentation des consignes de sécurité et main courante
3. Poste de sécurité
4. Rondes de sécurité et surveillance des travaux
5. Mise en oeuvre des moyens d'extinction
6. Appel et réception des services publics de secours
7. Sensibilisation des occupants

5^{ème} partie : Concrétisation des acquis (17h)

1. Visites applicatives
2. Mises en situation d'intervention

DURÉE

67 heures minimum en présentiel (hors temps d'examen).

(Entre 4h15 et 6h00 maximum Examen SSIAP1 pour une session complète)

PROFIL DES INTERVENANTS

La formation SSIAP 1 est dispensée par une équipe pédagogique composée de formateurs certifiés SSIAP (niveau 1, 2 ou 3), disposant de compétences en adéquation avec les matières enseignées. Conformément à la réglementation en vigueur, au moins l'un des formateurs est titulaire du SSIAP 3 ou d'une qualification équivalente, assurant la conformité du dispositif de formation.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Minimum : 4 par session.

Maximum : 12 par session.

ÉQUIPEMENTS NÉCESSAIRES

Pour la prise de notes, prévoir un cahier ou des feuilles, un stylo et, si besoin, un surligneur.

MODALITÉ PÉDAGOGIQUE

Formation en présentiel synchrone.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET LOGISTIQUES

Méthodes : Pédagogie active, exercices pratiques, études de cas, démonstrations commentées, apprentissage par simulation.

Matériel pédagogique spécifique (conforme à l'arrêté du 2 mai 2005) :

1. Plateau Technique de Sécurité (Socle Commun) :

Pour tous les niveaux SSIAP, votre organisme doit justifier des équipements "lourds" suivants, qu'ils soient possédés en propre ou mis à disposition via une convention avec un établissement support :

- Système de Sécurité Incendie (SSI) : Un SSI de catégorie A fonctionnel (ou dispositif analogue/valise pédagogique respectant les normes NF).
- Désenfumage et Compartimentage : Volets de désenfumage et clapets coupe-feu équipés de leurs systèmes de déclenchement.
- Éclairage de Sécurité : Blocs autonomes d'éclairage de sécurité (BAES) permanents et non permanents permettant des démonstrations en cas de coupure de courant.
- Moyens d'Extinction : Robinet d'Incendie Armé (RIA) fonctionnel, extincteurs (eau, poudre, CO2) si possible en coupe pédagogique, et têtes d'extinction automatique (sprinklers).
- Pratique du Feu Réel : Une aire de feu permettant l'usage d'extincteurs sur feu réel ou, solution privilégiée en zone urbaine comme dans le Var, un bac à feux écologiques à gaz.

2. Spécificités pour SSIAP1 (Exécution) :

L'accent est mis sur la surveillance et l'intervention de première urgence :

- Équipements de ronde : Émetteurs-récepteurs (radios), modèles de points de contrôle de ronde et contrôleur de ronde.
- Simulation de sinistre : Machine à fumée froide (non toxique) pour les exercices d'évacuation et mannequin d'évacuation pour le secourisme.

3. Supports de Certification :

- Système informatisé de réponses : Pour les épreuves écrites (QCM), l'usage de boîtiers électroniques ou de tablettes est obligatoire pour garantir la traçabilité et le tirage au sort par chapitre.
- Modèles administratifs : registres de sécurité, modèles de permis de feu conformes au GN 13, et livrets de main courante.

ACCESSIBILITÉ

- L'accessibilité de nos formations est étudiée individuellement en fonction des besoins et de la situation de chaque personne en situation de handicap.
- Un référent handicap, validé par l'AGEFIPH, est à votre disposition pour analyser les possibilités d'adaptation et vous proposer les solutions les plus appropriées.
- Attention : cette formation est accessible sous réserve de faisabilité des gestes de secours.

MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SUIVI DU STAGIAIRE

- L'accompagnement du stagiaire est structuré et optimisé grâce à un espace stagiaire accessible en ligne. Après son inscription via l'extranet, il reçoit un e-mail contenant ses codes d'accès à cet espace, où il trouve tous les documents essentiels à sa formation.
- En cas d'absence, le formateur en informe immédiatement l'organisme, qui contacte le stagiaire pour en connaître la raison et prendre les mesures nécessaires, garantissant ainsi un suivi réactif et efficace.
- Trois référents sont mis à disposition pour accompagner les stagiaires :
 - le référent administratif pour les démarches et documents, Gwladys ATACHIAN.

- le référent pédagogique pour le suivi de la formation, Sylvaine LEFEBVRE CASTILLO.
- le référent handicap pour adapter le parcours aux besoins spécifiques, Sylvaine LEFEBVRE CASTILLO.
- Ils sont joignables depuis l'inscription jusqu'à la fin de la formation, tous les jours ouvrés de de 8h00 à 18h00 :
 - par e-mail à contact@mcf-securite.com
 - par téléphone au 03 83 25 80 33

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE CERTIFICATION

La formation SSIAP 1 est validée par un examen réglementaire conforme à l'arrêté du 2 mai 2005 modifié.

Les stagiaires sont présentés à l'examen sous réserve d'une assiduité complète, d'une aptitude médicale valide et de la détention d'un certificat de secourisme en cours de validité.

L'examen comprend deux épreuves obligatoires :

- une épreuve écrite (QCM) de 30 questions (30 minutes, note minimale 12/20),
- une épreuve pratique sous forme de ronde de sécurité avec anomalies et sinistre simulé (Apte / Inapte).

La certification est obtenue uniquement si les deux épreuves sont validées.

Les évaluations sont réalisées par un jury officiel et indépendant.

En cas de réussite, le diplôme SSIAP 1 est délivré conformément à la réglementation en vigueur.

Les formateurs ayant assuré la formation SSIAP1, ne pourront en aucun cas participer au Jury d'examen, garantissant l'impartialité de la certification.

FORMALISATION À L'ISSUE DE LA FORMATION

- Attestation de fin de formation
- Certificat de réalisation
- **Obtention du diplôme SSIAP 1**

Durée de validité : 36 mois

Maintien des compétences : Pour conserver son diplôme SSIAP1, l'agent devra suivre une formation de "Recyclage SSIAP1" d'une durée de 14 heures, tous les 36 mois.

Remise à niveau : si l'agent est hors délai (36 mois) pour effectuer son recyclage, il devra effectuer une formation de Remise à niveau SSIAP 1 (RAN SSIAP1) d'une durée de 21h.

- Livret du stagiaire SSIAP1

DATE

Les dates de formations sont disponibles en ligne sur le site internet www.mcf-securite.com, ou par téléphone au 03 83 25 80 33, de 8h00 à 18h00.

LIEU

Les lieux de formation sont disponibles en ligne sur le site internet www.mcf-securite.com, ou par téléphone au 03 83 25 80 33, de 8h00 à 18h00.

COÛT DE LA FORMATION

Le montant de la formation est disponible en ligne sur le site internet www.mcf-securite.com, ou par téléphone au 03 83 25 80 33, de 8h00 à 18h00.

----- (FIN DU DOCUMENT) -----